

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION  
TRANSFRONTALIERE  
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier  
74100 ETREMBIERES

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE

AUTORISATION DE  
SIGNATURE DES  
AVENANTS AUX  
MARCHES DE  
TRAVAUX DE  
REHABILITATION  
DE LA GARE BASSE  
DU TELEPHERIQUE  
DU SALEVE LOT 03,  
11 ET 14

Séance du : 23 juin 2023

Convocation du : 15 juin 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Madame Christine Ricci

N°A-2023-18

**Membres présents** : Mesdames, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Patrick Antoine, Marc Châtelain, Christian Dupessey, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wisznieswski

**Membres représentés** : Alain Carlier représenté par Luc Deley suppléant, Christian Aebischer représenté par Françoise Magdelaine suppléante,

**Membres excusés** : Madame Roxane Dupommier, Messieurs Patrick Bartolo, Gabriel Doublet,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la gare basse du téléphérique du Salève ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Attributaires	Montants retenus (€ HT)
<b>3</b>	<b>Toiture – Etanchéité</b>	<b>AMP ETANCHÉITÉ</b>	<b>59 729,52</b>
4	Enduits	DÉCO FAÇADE	46 322,50
6	Cloisons – Doublages	SNPI	40 133,74
7	Peinture	ALPES DÉCORS	13 179,52
8	Revêtement sols souples	CAZAJOUS DÉCOR	9 761,68
9	Menuiserie intérieure	ROUX	15 740,34
10	Carrelage – Chapes	CRC	26 784,39
<b>11</b>	<b>Chauffage – Ventilation Désenfumage– Plomberie</b>	<b>AQUATAIR</b>	<b>110 212,85 19 455,00 (PSE)</b>
<b>14</b>	<b>VRD</b>	<b>DECREMPS</b>	<b>192 127,70</b>
15	Aménagements extérieurs	SAEV	75 379,00

De nouvelles modifications (article R 2194-7 du code de la commande publique) doivent être prises en compte afin d'ajuster le volume de travaux aux réalités du terrain et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Ces modifications concernent les lots n°03, 11 et 14.

**Lot n° 3 – Toiture – Etanchéité**

Pour ce lot, une modification doit être apportée pour faire face à un oubli de la maîtrise d'œuvre. Elle est prise en compte comme suit :

FTM n° 3 GB > Création de renfort et contreventement de la structure bois  
Montant : + 13 510,20 € HT

**Montant de l'avenant n°1 : 13 510,20 € HT**  
**Nouveau montant du marché : 73 239,72 € HT**  
Pourcentage d'augmentation : + 22,6 %

Pour ce dernier lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 26 mai 2023 a émis un avis quant à la conclusion de cet avenant.

**Lot n° 11 – Chauffage – Ventilation – Désenfumage - Plomberie**

Pour ce lot, une modification doit être apportée pour faire face à un aléa. Elle est prise en compte comme suit :

FTM n° 1 GB > PSE 2 – Ventilation double flux  
Montant : + 19 455,00 € HT

**Montant de l'avenant n° 1 : 19 455,00 € HT**  
**Nouveau montant du marché : 149 122,85 € HT**  
Pourcentage d'augmentation : + 15,00 %

Pour ce dernier lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 26 mai 2023 a émis un avis quant à la conclusion de cet avenant.

**Lot n° 14– VRD**

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour faire face à une demande du maître d'ouvrage et sur proposition de la maîtrise d'œuvre. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM n° 4 GB > Cablette de cuivre candélabre parking  
Montant : + 750,00 € HT

FTM n° 6 GB > Fourniture et mise en place dalle gazon béton, dépose candélabre  
Montant : + 3 618,48 € HT

**Montant de l'avenant n° 1 : 4 368,48 € HT**  
**Nouveau montant du marché : 196 496,18 € HT**  
Pourcentage d'augmentation : + 2,27 %

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les avenants n°01 relatif aux lots n° 03, 11 et 14 dans les conditions exposées ci-avant,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à les signer,

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 203 du budget du GLCT TS, antenne TDS.

La Présidente,

Anny Martin

Signé par : Anny MARTIN

Date : 04/07/2023

Qualité : GLCT - Présidence

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.  
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*